

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**  
**À tous les médias**

**RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES – D'IMPORTANTES CARENCES DEMEURENT EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE À TROIS MOIS DE L'ÉCHÉANCE 2020**

**Amos, le 29 septembre 2020 -**

En 2010, le Québec a adhéré à la Convention sur la diversité biologique en se fixant l'objectif ambitieux d'atteindre une superficie de 12 % d'aires protégées en milieux terrestres ou d'eaux intérieures au sud du 49<sup>e</sup> parallèle d'ici 2020. À trois mois de cette échéance, la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) se joint aux nombreux organismes environnementaux des quatre coins du Québec dans le cadre de la campagne *Quitte ou Double*.

En Abitibi-Témiscamingue, bien que le réseau progresse, la cible demeure encore éloignée. Dans son mémoire de 2016, la SESAT a établi l'importance d'atteindre la cible de 2020 notamment en établissant une cible parallèle de protection de 12% des superficies d'eskers et moraines aquifères de la région. Depuis, trois réserves de biodiversité comprenant de larges segments d'esker se sont vues octroyer un statut permanent de protection, soit les réserves de biodiversité d'Opasatica, de Kakinwawigak et de la Moraine Harricana.

Mais les eskers demeurent très insuffisamment protégés dans la région naturelle des plaines de l'Abitibi, soit le nord de notre région, bien que d'importants segments d'eskers en terres publiques y demeurent encore aujourd'hui libres de titres miniers actifs. Plusieurs secteurs potentiels pour de nouvelles aires protégées avaient d'ailleurs été identifiés dès 2014 par la MRC d'Abitibi, puis en 2016 par la SESAT. Mais depuis, le dossier ne semble pas avoir progressé.

La SESAT invite aujourd'hui le gouvernement à mettre les bouchées doubles afin d'atteindre l'objectif de conservation que le Québec s'est donné. Nous interpellons tout spécifiquement nos partenaires au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, tant notre ministre régional, M. Pierre Dufour, que la direction régionale du ministère, à considérer le retard cumulé, notamment dans la protection des eskers et moraines de notre région, et à ajuster en conséquence les avis qu'ils émettent sur les zones à l'étude présentes et futures.

- 30 -

Pour entrevue : Olivier Pitre  
Directeur  
819-732-8809 poste 8239